

Image not found or type unknown



Garanties demandées au locataire

Par **sylvie**, le **09/03/2010** à **12:03**

Bonjour,rrnje ne peux pas demander les garanties habituelles à mon futur locataire car cette personne vient de vendre sa maison et recherche du travail.rnL'acte de vente va être signé fin mars et le contrat de location commencerait le 1er avril.rnLa vente de la maison représente une somme importante, mais comment puis-je m'assurer que mes loyers seront payés?rnMerci de m'informer sur ce que je peux demander à cette personne.rnSalutations